

ASSEMBLÉE NATIONALE

PLFSS POUR 2019 - (N° 1297)

AMENDEMENT

N ° AS201

présenté par

Mme de La Raudière, Mme Firmin Le Bodo et M. Vercamer

ARTICLE ADDITIONNEL

APRÈS L'ARTICLE 37, insérer l'article suivant:

Amendement irrecevable au titre de l'article 40 de la constitution.